

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 12 avril 2019 à 8 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président  
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente (par téléphone)  
Mme Alicia Despins (par téléphone)  
M. Jérémie Ernould  
Mme Michelle Morin-Doyle (par téléphone)  
M. Steeve Verret  
Mme Émilie Villeneuve (par téléphone)  
M. Patrick Voyer (par téléphone)

Sont également  
présents: Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président  
Mme Suzanne Verreault

---

**Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.**

**Mesdames les conseillères Marie-Josée Savard, Alicia Despins, Michelle Morin-Doyle et Émilie Villeneuve ainsi que monsieur le conseiller Patrick Voyer participent et assistent à la séance par téléphone. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.**

**CE-2019-0690 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les baux entre la Ville de Québec et divers locataires, relatifs à la location de sites d'antennes requis dans le cadre du projet *Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec - Arrondissements de La Haute-Saint-Charles et de La Cité-Limoilou, Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Lévis - DE2019-023* (CT-DE2019-023) — (Ra-2119)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1<sup>o</sup> de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au propriétaire du site 1 des espaces dans un abri d'équipements et sur le toit de l'immeuble, pour une période de huit ans, débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> mars 2019 et se terminant le ou vers le 28 février 2027, incluant une option de renouvellement de sept ans, pour un loyer annuel de base de 9 300 \$, plus les taxes applicables, la première année. Au loyer annuel de base, s'ajoute un loyer additionnel approximatif de 1 000 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels de consommation

électrique des équipements, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;

- 2° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au gestionnaire du site 2 des espaces dans un abri d'équipements et sur le toit de l'immeuble, pour une période de cinq ans, débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> mars 2019 et se terminant le ou vers le 29 février 2024, incluant une option de renouvellement de cinq ans, pour un loyer annuel total de 6 000 \$, plus les taxes applicables, la première année, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
- 3° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au propriétaire du site 3 des espaces sur la tour de télécommunications, pour une période de huit ans, débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> mai 2019 et se terminant le ou vers le 30 avril 2027, incluant une option de renouvellement de sept ans, pour un loyer annuel total de 21 600 \$, plus les taxes applicables, la première année, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
- 4° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au propriétaire du site 4 des espaces sur le toit et dans l'immeuble, pour une période de cinq ans, débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> mars 2019 et se terminant le ou vers le 29 février 2024, incluant deux options de renouvellement de cinq ans chacune, pour un loyer annuel de base de 37 887 \$, plus les taxes applicables, la première année. Au loyer annuel de base, s'ajoute un loyer additionnel de 5 000 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels de consommation électrique des équipements, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
- 5° au directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer lesdits baux.

---

**CE-2019-0691 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et la *Société des alcools du Québec*, relatif à la location d'un espace commercial situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, édifice M - DE2019-089 (Ra-2119)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue à la *Société des alcools du Québec* les locaux RC35 et RC38 situés au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, édifice M, connu et désigné comme étant le lot 5 915 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec. D'une durée de dix ans, le bail débiterait le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se terminerait le 30 juin 2029, incluant une option de renouvellement de cinq ans, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
  - 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.
-

**CE-2019-0692** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Zilia inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation d'une technologie d'oxymétrie oculaire* - **DE2019-098** (CT-DE2019-098) — (Ra-2119)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Zilia inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 200 225 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation d'une technologie d'oxymétrie oculaire*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 200 225 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

---

**CE-2019-0693** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création d'un poste de directeur des communications au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur François Giroux (ID. 141630) - **RH2019-320** (CT-RH2019-320) — (Ra-2119)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création d'un poste de directeur des communications (poste 43894) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;
- 2° l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur François Giroux (ID. 41630) à titre de directeur des communications au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, à compter du 6 mai 2019, et ce, pour une durée indéterminée, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0694** Bail entre la Ville de Québec et *Aux Deux Moulins Développement inc.*, relatif à la location d'un site d'hébertisme aérien situé dans le parc Chauveau – Arrondissement des Rivières - **DE2019-112** (Ra-2119)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue à *Aux Deux Moulins Développement inc.* le site d'hébertisme aérien situé dans le parc Chauveau, connu et désigné comme étant constitué du lot 1 259 977 et d'une partie des lots 1 144 452, 1 259 743 et 1 528 721 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Québec. D'une durée de dix ans, le bail débiterait le 1<sup>er</sup> avril 2019 et se terminerait le 31 mars 2029, incluant une option de renouvellement de cinq ans, pour un loyer annuel de base la première année de 5 000 \$, plus les taxes applicables. Pour les années subséquentes, le loyer annuel de base sera indexé selon l'*Indice des prix à la consommation*. En plus du loyer de base, un pourcentage des ventes serait versé à la Ville sous forme de redevances, soit 2 % des ventes totales pour les trois premières années du bail et 5 % des ventes totales pour les années subséquentes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;

- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

---

**CE-2019-0695 Amendements à la *Politique d'attribution et de tarification des heures de glace* - LS2019-117 (Ra-2119)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter les amendements à la *Politique d'attribution et de tarification des heures de glace*, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de mettre en application la *Politique d'attribution et de tarification des heures de glace* amendée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

---

**CE-2019-0696 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy*, R.V.Q. 2748 - PA2019-044 (Ra-2119)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy*, R.V.Q. 2748.

---

**CE-2019-0697 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, relatif à la tenue d'un référendum sur le projet du réseau structurant de transport en commun - RS2019-001 (Abrogée par CE-2019-0850) (Ra-2119)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, relatif à la tenue d'un référendum sur le projet du réseau structurant de transport en commun.

---

**CE-2019-0698** Adjudication d'un contrat pour la construction de pistes cyclables 2019 - Lot 1 (PAM170887) - Arrondissements de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Charlesbourg et de Beauport (Appel d'offres public 53300) - **AP2019-164** (CT-2418899) — (Ra-2119)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Gilles Audet Excavation inc.*, le contrat pour la construction de pistes cyclables 2019 - Lot 1 (PAM170887) - Arrondissements de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Charlesbourg et de Beauport, pour une somme de 1 057 653,60 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53300 et aux prix unitaires de sa soumission du 6 mars 2019.

---

**CE-2019-0699** Adjudication d'un contrat pour l'ajout d'une redondance électrique et le remplacement de l'automate des génératrices - Station de traitement des eaux usées - secteur Est - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 53297) - **AP2019-179** (2409198) — (Ra-2119)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les Installations Électriques Monsieur Watt (Canada) inc.*, le contrat pour l'ajout d'une redondance électrique et le remplacement de l'automate des génératrices - Station de traitement des eaux usées - secteur Est - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 474 996 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53297 et à sa soumission du 6 mars 2019.

---

**CE-2019-0700** Entente entre la Ville de Québec et *Icentia inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Optimiser la capacité de production de l'entreprise Icentia inc.* - **DE2019-084** (CT-DE2019-084) — (Ra-2119)

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Icentia inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 100 000 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Optimiser la capacité*

*de production de l'entreprise Icentia inc., selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;*

- 2° approprié une somme maximale de 100 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

---

La séance est levée à 8 h 35

---

Marie-Josée Savard  
Vice-présidente

Julien Lefrançois  
Assistant-greffier

JL/ir